



Infos et contact :

33, promenade de l'Autan 81170 **LES CABANNES**

LETTRE D'INFOS N°76, JUILLET-AOÛT 2024



FERMETURE ESTIVALE de votre France Services 4C du 5 au 16 août inclus!

INFORMATION BAIGNADE

L'espace aquatique « Le Garissou », appartenant à la société HUTTOPIA ne sera pas en mesure cet été, d'ouvrir les portes de sa piscine publique.

En conséquence, la communauté de communes s'est appliquée à trouver des solutions afin que les habitants du territoire puissent se rendre à des lieux de baignade de proximité.

Votre **Espace** de Vie Sociale « L'ESCALE de la 4C » organise un gratuit à partir transport différents points de montée vers des lieux de baignade, à la journée ou demi-journée.

Les mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.

Les animaux ne sont pas acceptés dans le hus

Inscription obligatoire, jusqu'à 2 jours ouvrables, avant la sortie :

- par téléphone au 06 88 35 37 48
- par mail: evs-escale@4c81.fr

Dates et lieux d'arrêt des navettes :

Mardi 9 juillet

Base de loisirs Vère Grésigne Départ 10h de l'ESCALE / Retour 16h30

Mercredi 17 juillet

Espace aquatique Atlantis Départ à 13h30 de l'ESCALE / Retour 17h

Jeudi 25 juillet

Base de loisirs Vère Grésigne Départ à 10h - L'ESCALE Départ à 10h45 - Mairie de Vaour Retour 16h30 à Vaour. puis 17h à Les Cabannes

Mercredi 31 iuillet

Espace aquatique Atlantis Départ à 13h30 de l'ESCALE /Retour 17h

Jeudi 22 août

Plan d'eau de la Roucarié Départ à 10h de l'ESCALE / Retour 16h30

Mercredi 28 août

Base de loisirs Vère Grésigne Départ à 10h de l'ESCALE / Retour 16h30

05 63 56 11 98

franceserviceslescabannes@gmail.com



Suivez nos actus sur Facebook : escale4c



































L'ACTU DANS « votre E.V.S. - L'ESCALE 4C »



Tous les ateliers se font sur inscription. Contactez notre coordinatrice en appelant le **05 31 26 60 33** ou le **06 88 35 37 48**, par mail en écrivant à « evs-escale@4c81.fr », ou à l'accueil.



Tous les MERCREDIS dès 10h - Salle d'animation de l'EVS



à DONNAZAC » Salle des fêtes

d'un En présence agent France Services et de notre Conseillère Numérique.

LES MERCREDIS de 14h30 à 17h 10 et 24 Juillet

« à VINDRAC » Salle de la Bibliothèque (à côté de la Mairie)

Programme : jeux de société et partage de gourmandises en toute convivialité.

11 JUILLET de 14h30 à 16h30





« Place de la Promenade »



Débutant.es ou confirmé.es, rejoignez groupe de pétanque pour notre moment de détente!

Activité gratuite <u>Tout public</u>

N.B : Pas d'activité par temps de pluie





Rendez-vous à l'ESCALE

Rendez-vous pour une « **Destination** surprise » à l'occasion de cette sortie estivale.

Transport organisé par l'ESCALE. La sortie se clôturera par un piquenique sorti du sac à l'ombre, à proximité du lieu visité.

Tarif: entre 6 et 8 € (selon le nombre d'inscrit) Tout public

« LES ACTIONS PARENTALITÉ SONT A L'HONNEUR !»







Ateliers gratuits, sur inscription :

evs-escale@4c81.fr 06 88 35 37 48

































Pass'Sport est une aide forfaitaire de 50 euros pour l'inscription à un club, une association sportive ou une salle de sport. Cette aide concerne les jeunes :

- de 6 à 17 ans qui reçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- de 6 à 20 ans qui bénéficient de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH),
- de 16-30 ans qui bénéficient de l'Allocation adulte handicapé (AAH).

L'aide financière est également attribuée aux étudiants âgés de 28 ans révolus, qui bénéficient d'une bourse de l'Enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du Crous, ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales.

Dans le cadre du dispositif sont éligibles pour cette nouvelle édition

- les associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées,
- les associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP) ou Sport domiciliées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) proposant une activité sportive,
- les structures de loisirs sportifs marchands (salle de fitness, escalade, foot 5, patinoire).

Cette année, aucune démarche d'inscription n'est à effectuer pour bénéficier de cette aide.

Les jeunes éligibles ont dû recevoir un **QR code** le 30 mai et les étudiants boursiers le recevront le 30 août, par mail ou par SMS.

SOINS PENDANT LES VACANCES A L'ÉTRANGER « QUEL REMBOURSEMENT ? »

Pendant des **vacances à l'étranger**, les assurés peuvent avoir besoin de soins médicaux.

En Europe, en Suisse, au Royaume-Uni ou dans l'Espace Économique Européen (EEE), les frais peuvent être pris en charge avec la Carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

En dehors de ces pays, les frais peuvent être remboursés, mais sous certaines conditions !

Avant de partir, pensez à commander votre Carte CEAM depuis votre compte ameli, elle vous permettra de bénéficier d'une prise en charge des soins médicaux sur place, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays du séjour (sont concernés uniquement les soins urgents et imprévus).



Avec l'application « Compte ameli », votre carte est disponible instantanément dans l'onglet "mes informations". Vous pouvez la présenter aux professionnels de santé, même si vous n'avez pas encore reçu votre carte à la maison.

Si les soins médicaux ont eu lieu en dehors de l'Europe/Suisse/Royaume-Uni/EEE, ou si vous avez eu des soins en Europe mais que vous avez avancé, un <u>téléservice</u> est disponible sur le compte ameli pour adresser votre demande de remboursements des soins. Le téléservice demandera des informations sur le séjour ainsi que des documents qui seront à fournir en ligne.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.ameli.fr (vacances-etranger)